Envoyé en préfecture le 14/06/2023



Reçu en préfecture le 14/06/2023 Publié le 1 6 JUIN 2023 ID: 093-200057875-20230614-D2023



## **DECISION Nº 2023 - 444**

OBJET: Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle au conservatoire à rayonnement départemental Jacques Higelin à Pantin - Association Musique à portées

## LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétence au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels figurent la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial;

Vu la délibération 2011\_12\_13\_27 du Conseil communautaire du 13 décembre 2011 modifiée qui dans son article 3 déclare d'intérêt communautaire les équipements culturels existants et en cours de réalisation, parmi lesquels figure le Conservatoire à Rayonnement Départemental Jacques Higelin à Pantin ;

Vu le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Musique à portées pour l'organisation d'une représentation de « Graine d'ébène, du souffle à la scène / Coups de projecteur sur la clarinette » de Marina Moth et Vincent Lochet, le 20 juin 2023, au conservatoire Jacques Higelin ;

Considérant l'intérêt d'Est Ensemble de favoriser les interventions artistiques sur le territoire ;

## DECIDE

Article 1er: d'approuver le contrat avec l'association Musique à portées - 13 En Fournirue - 57000 Metz, pour

une somme globale de 4 070,00€ nette de taxe (quatre mille soixante-dix euros), le prestataire

n'étant pas assujetti à la TVA;

La dépense sera imputée au budget principal de l'année correspondante, chapitre 011 Article 2:

Ampliation de la présente décision sera adressée à : Article 3:

Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Madame la Trésorière;

Par ailleurs notification en est faite à l'association Musique à portées.

Fait à Romainville, le 5 juin 2023

ectroniquement par de signature : 14/06/2

ésident d'Est Ensemble

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cellecar care l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à contre ue la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citogens, accessible par le site internet www.telerecours.fr » RD Préfecture : Publication: